

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en sécurité des résidents d'un hôtel situé à Paris 18^{ème}

Paris, le 03 décembre 2020

Le préfet de police a décidé, par arrêté préfectoral du 02/12/2020 et conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, de procéder à la mise en sécurité des occupants d'un hôtel situé dans le 18^{ème} arrondissement.

En effet, cet hôtel présentait des défaillances graves en matière de sécurité incendie (système d'alarme défaillant, absence de surveillance permanente, non fermeture des portes des escaliers, etc.) qui mettaient en danger ses occupants.

41 personnes (36 hommes, 4 femmes et 1 enfant en bas âge) qui louaient des chambres de cet hôtel ont été orientées vers d'autres solutions d'hébergement, mobilisées par la préfecture de la région d'Île-de-France.

Des bus ont été mis à leur disposition pour rejoindre ces nouveaux lieux d'hébergement et des camions de déménagement ont pris en charge le mobilier et effets personnels des occupants du site.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 01 82 52 40 25

Mél : pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 @Prefet75_IDF 

Préfecture de Police

Tél : 01 53 71 28 73

Mél : ppcom@interieur.gouv.fr